

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Services scolaires et périscolaires

Les secteurs Scolaire et Périscolaire du service Éducation Jeunesse sont chargés des inscriptions dans les écoles publiques de Soissons et de la gestion des services périscolaires : restauration scolaire, études surveillées et centres d'accueils.

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES ET

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES – ANNÉE 2021-2022

Un Dossier Unique d'Inscription Pourquoi ?

A compter du lundi 10 mai 2021

- > Pour les nouvelles inscriptions scolaires.
- > Pour les inscriptions à la restauration scolaire.
- > Pour les inscriptions à l'étude surveillée et aux centres d'accueil.
- > Pour les inscriptions pour les accueils de loisirs du mercredi.

Dossier de demande de dérogation Jusqu'au 02 juin 2021 - Contact : Service Education
Jeunesse – Tel : 03 23 59 90 43

(Le service prendra contact avec les familles pour les informer des décisions prises)

Un dossier unique d'inscription disponible :

- > Sur le site internet de la Ville de Soissons : [télécharger le dossier](#)
- > Sur demande : Par courriel : espacefamilles@ville-soissons.fr
- > Au Service Education Jeunesse, 7 rue de l'intendance – 02200 Soissons.
- > Du lundi au vendredi 8h30 à 12h & 13h30 à 17h30 - Tel : 03 23 59 90 43
- > Après du référent périscolaire de l'école de votre secteur.

Dépôt du dossier complet

- > Par courriel : espacefamilles@ville-soissons.fr
- > Sur la plateforme « Espace familles » si vous possédez un accès
- > Sur rendez-vous au Service Education Jeunesse : 03.23.59.90.43
- > Par courrier : Service Education Jeunesse, 7 rue de l'intendance – 02200 Soissons

Pièces justificatives à fournir

Pour mieux vous connaître et vous orienter.

- > Copie du Livret de famille en intégralité ou extrait d'acte de naissance de tous les enfants du foyer (le cas échéant, tous les livrets de familles pour les familles recomposées) – Uniquement pour les premières inscriptions
- > Si les enfants sont placés : attestation de placement en famille d'accueil
- > En cas de divorce ou séparation merci de fournir le jugement attestant le lieu de résidence du ou des enfants.
- > Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture, contrat de location...) Si vous êtes hébergés : fournir une attestation d'hébergement

Pour calculer votre tarification

- > Copie de l'Attestation d'affiliation CAF avec numéro allocataire
- > Si vous êtes affiliés MSA, fournir une attestation avec le détail des prestations + avis d'imposition 2020
- > Si vous n'êtes pas affilié CAF ou MSA fournir votre dernier avis d'imposition 2020

Pour la meilleure prise en charge de votre enfant

- > Copie de l'Attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile et extrascolaire pour les accueils de loisirs
- > Copie des Vaccinations à jours.
- > En cas de traitement médical : formulaire d'autorisation parentale spécifique + ordonnance
- > En cas d'allergie: « PAI » Projet d'Accueil Individualisé. (Joindre le Service Education Jeunesse)

Contact

Annexe Mairie – 7 rue de l'Intendance
1er étage

Service Éducation-Jeunesse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

& sur rendez-vous

03 23 59 90 43 - espacefamilles@ville-soissons.fr



Écoles maternelles



Écoles élémentaires



VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

